Fonds Professionnel à Vocation Générale

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VARENNE SELECTION – Part P-USD – Code ISIN : FR0013358777
Société de gestion : VARENNE CAPITAL PARTNERS
FIA soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification AMF : néant

Objectif de gestion : Le FIA a pour objectif de rechercher sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée supérieure à l'EURO STR capitalisé (moyenne sur 12 mois glissants) + 165 points de base, après déduction de l'ensemble des frais facturés au FIA (à l'exception de la commission de surperformance), en mettant en œuvre une stratégie de gestion totalement discrétionnaire, sans contraintes géographiques, ni sectorielles, fondée sur les anticipations de marché du gérant. La gestion est déconnectée de tout indicateur de référence, toutefois la performance du FIA nette de frais pourra être comparée a posteriori à l'objectif indiqué ci-avant.

Au moyen de toutes les catégories d'actifs financiers, français ou étrangers de la zone euro et hors zone euro, décrits ci-dessous, le fonds met en place une stratégie discrétionnaire. Le FIA sera toutefois investi au minimum à 75% en titres éligibles au Plan d'Epargne en Action.

Principales catégories d'actifs financiers :

Sur la partie action ; La stratégie d'*Enterprise Picking* applique des techniques issues du non coté pour construire un portefeuille concentré d'entreprises présentant à la fois un avantage concurrentiel durable et une forte décote à l'achat. Après avoir exclu les secteurs les plus risqués de la cote, comme ceux à fort risque technologique, les entreprises financières ou cycliques, l'équipe de gestion exécute de façon hebdomadaire des *screenings* fondamentaux et comportementaux sur ses bases de données propriétaires.

La stratégie d'*Absolute short* vise à identifier des sociétés qui vont faire face à un "*capital event*" à horizon 18/24 mois, c'est-à-dire une recapitalisation, une restructuration du capital ou une liquidation.

Sur la partie situations spéciales ; L'équipe de gestion se concentre exclusivement sur des fusions/acquisitions annoncées et amicales et restructurations de capital. Cette stratégie permet de réduire la corrélation du portefeuille aux indices et de fournir un rendement supplémentaire au fonds, notamment en cas de marchés baissiers.

Utilisation d'instruments dérivés dans le cadre de contrats à terme fermes ou conditionnels, de swaps et/ou de change à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré en couverture ou en exposition de risques actions, de taux ou de change.

Sur la partie couverture macroéconomique ; La gestion utilise des instruments au profil rendement/risque asymétrique, comme les options, afin de protéger le portefeuille en cas de scénario économique négatif sans réduire pour autant le degré d'exposition du portefeuille aux marchés.

Le FIA pourra être investi en parts ou actions d'OPCVM autorisés à la commercialisation en France sans dépasser la limite de 10% des actifs.

Sur la partie taux, le gérant choisit de se positionner sur des produits de taux en fonction de ses anticipations sur la courbe des taux. L'investissement pourra se faire en valeurs du Trésor, fonds d'Etat à taux fixes ou à taux variables, en bons du Trésor négociables, en obligations sur le marché secondaire ou primaire, sous forme d'emprunts d'Etat ou d'emprunts privés.

Le gérant couvrira la part de façon systématique et totale contre le risque de change EUR/USD.

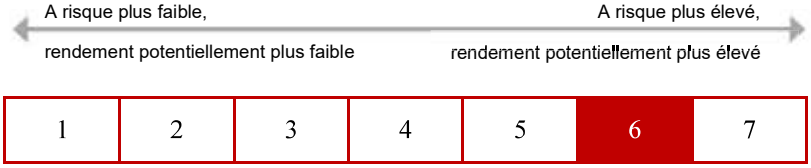
La Valeur Liquidative est calculée de façon quotidienne.

Les ordres de souscription et de rachat, qui se font en millièmes de parts, sont reçus chaque jour de Valeur Liquidative avant 11h CEST (J) chez CACEIS Bank et sont exécutés sur la base de la prochaine VL (cours inconnu). La date de règlement livraison des souscriptions-rachats est de J+3 ouvrés.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

Recommandation : **Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans**

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce FIA est classifié **« catégorie 6 »,** ce niveau reflète la gestion discrétionnaire mis en œuvre par VARENNE CAPITAL PARTNERS, gestion basée principalement sur les titres de capital de sociétés européennes.

LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FIA NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
- Impact lié aux techniques de gestion : Risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés comme de gré à gré.
- Si les instruments financiers en portefeuille sont par nature suffisamment liquides, ils pourraient selon certaines circonstances voir leur liquidité baisser et ce jusqu'à avoir un impact sur la liquidité globale du FCP.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**2%**
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	**1,29%**
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de Performance	14,95% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence avec application du principe de High Water Mark. Montant facturé au titre du dernier exercice : **4,88%**

Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certain cas, l'investisseur peut payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

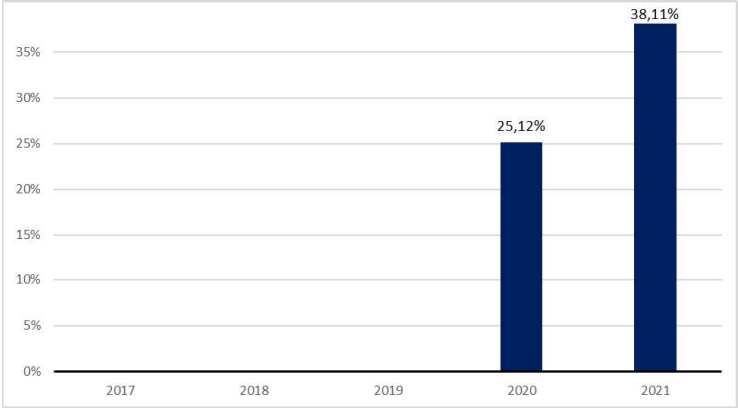
Les frais courants et la commission de performance sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2021.
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez, vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet FIA, disponible sur le site internet de la société.

PERFORMANCES PASSEES – Part P-USD



Performances annuelles de Varenne Selection part P-USD

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- La performance du FIA est calculée coupons nets réinvestis et hors frais d'entrée.
- Le FIA a été créé le 10 novembre 2006 et la part P-USD est lancée le 4 février 2020.
- La devise dans laquelle les performances sont calculées est le dollar.

Le caractère diversifié, flexible et discrétionnaire du fonds rend inapplicable une comparaison *a priori* avec un indicateur de référence. La performance de ce FIA ne pourra effectivement être comparée qu'*a posteriori* à l'objectif indiqué ci-avant.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, le prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives du FIA et la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site www.varennecapital.com.

Fiscalité : FIA éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA.

La responsabilité de Varenne Capital Partners ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Varenne Capital Partners est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Le FIA propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/03/2022.

VARENNE SELECTION est un Fonds Professionnel à Vocation Générale. Il n'est pas soumis aux mêmes règles que les OPCVM et peut donc être plus risqué. Seules les personnes mentionnées à la rubrique « souscripteurs concernés », tels que définis dans le Prospectus et dans le Bulletin de souscription, peuvent acheter des parts du FIA VARENNE SELECTION.